

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 18 juin deux mille vingt-six, s'est réuni salle des Charmilles à MOUZEIL, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Jacqueline LE TEXIER, Présidente.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 21

Nombre de délégués participant au vote : 16 (dont 1 pouvoir)

Titulaires présents :

Elus Couffé : THOMINIAUX Leïla, Cécile
COTTINEAU, TROTTET Elsa, FEILLARD Sylvie

Elus Ligné : GELOT Vanessa, SIDDI Déborah,
RENAUD Virginie, AGUADO Aude

Elus Mouzeil : PIVETEAU Stéphane, LE TEXIER
Jacqueline, BEZIER Florence, ROUAUD Lucie

Elus Le Cellier : DAVID Michaël, BAERT Mathilde,
POSTEC Virginie

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : /

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : /

Elus Le Cellier : RINKEL Auriane (pouvoir à Laurent
JARRET),

Suppléants présents :

Elus Couffé : JILIBERT- MBILEMBI BOMODO
Eugénie

Elus Ligné : FEUILLATRE Sonia,

Elus Mouzeil : FRICONNEAU Claire, DRUMEL
Mickaëlle

Elus Le Cellier : JARRET Laurent (pouvoir de RINKEL
Auriane), DIDIER Sarah,

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : LE ROUX Marianne, JOUNEAU Daniel,
FERRON Julien

Elus Ligné : FAGARD Stéphane, YAO Mahinan,
BLAISE Olivier

Elus Mouzeil : LE BRESTEC Damien, JULIENNE
Marina,

Elus Le Cellier : GAZEAU Isabelle, CONINCKX Kaline

Secrétaire de séance : Déborah SIDDI

N°24.06.2026-07 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR JEUNESSE

La Présidente expose à l'assemblée qu'il convient d'apporter les modifications suivantes à ces règlements :

- Mise à jour du nom de la présidente
- Mise à jour des coordonnées téléphoniques
- Ajustement par rapport aux pratiques réelles

- Précisions sur les horaires d'accueils libres, les autres accueils (avec activités, sorties, veillées...) étant très variables quant aux horaires.
- Retrait de l'autorisation de droit à l'image annuelle (elle doit être signée à chaque projet) – article 5
- Précision concernant les transports et déplacements (article 13)

Article 1 :

Local'ados SIVOM	du	Adresse	Coordonnées
Local'ados de Ligné		Rue de Vieillevigne 44850 LIGNÉ	02 40 77 01 94 06 23 30 07 59 Mail : jeunesseligne@sivomligne.fr
Local'ados Mouzeil	de	Maison Cordeau 44850 MOUZEIL	06 87 51 95 91 jeunessemouzeil@sivomligne.fr
Local'ados Cellier	du	Pôle enfance-jeunesse Allée de Langförden 44850 LE CELLIER	02 40 25 30 64 06 45 43 91 08 jeunesselecellier@sivomligne.fr

Article 2 : Ouvertures et horaires des accueils libres

	LIGNE	MOUZEIL	LE CELLIER
Mercredi	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h
Vendredi	16h - 19h		18h-20h30 (si soirée)
Samedi	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h
Vacances (du lundi au vendredi)	14h - 18h 19h - 22h30 (si soirée)	14h - 18h 19h - 22h30 (si soirée)	14h - 18h 19h - 22h30 (si soirée)

Les horaires et plages d'ouvertures sont susceptibles d'être modifiés selon le programme.

Article 5 :

Les jeunes devront fournir les documents ci-dessous pour valider leur adhésion au local :

- Fiches d'adhésion et sanitaire complétées et signées,
- Attestation CAF du quotient familial en vigueur,
- Attestation d'assurance (responsabilité civile),
- Copie du carnet de vaccination (2 pages nominatives),
- Attestation de droit à l'image.

Pour inscrire un jeune de moins de 14 ans, un représentant légal devra être présent lors de l'inscription.

Article 8 : Tarification

Activités :

- La grille de tarification établie selon les quotients familiaux est affichée dans chaque structure d'accueil envoyée par mail aux familles à chaque première inscription puis à chaque évolution de celle-ci.

Article 13 :

- Dans le cadre des activités, les animateurs sont peuvent être amenés pour certaines activités à transporter les jeunes en dans un minibus 8 ou 9 places ou à les accompagner en dehors de la structure jeunesse.
- En signant ce règlement intérieur, les responsables légaux parents autorisent leur jeune à participer aux déplacements liés aux activités organisées, et à effectuer un trajet en minibus, en train, en transports en commun, en car ou un déplacement à pied. à se déplacer à pied dans le cas d'activité organisée en dehors du local ados et à profiter, le cas échéant, des navettes gratuites en minibus mises en place.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis du bureau syndical du 10 juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 16	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
----------------	-----------------	----------------	-------------------------------

Après en avoir délibéré, il sera proposé au comité syndical :

- D'approuver** les modifications du règlement intérieur du service jeunesse

La Présidente

Jacqueline LE TEXIER

La secrétaire de séance

Déborah SIDDI

SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perretière
44 850 LIGNE
Tel : 02.51.12.20.04
accueil@sivomligne.fr



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/2026



ID : 044-244400669-20260624-24_06_2026_07-DE